

Bassignac, 9 février 1923

La canne, le sang et le vieux prix de la dignité

Sur la fusillade oubliée du Nord Atlantique, la grève des « meurt-de-faim », et ce que vaut un siècle plus tard une journée de travail martiniquais.

Il y a des lieux qui portent un nom tranquille. Pour la plupart des Martiniquais, *Bassignac* évoque d'abord un fruit, le mango Bassignac, ce mangot allongé à la peau tachetée de noir et à la chair tendre, sucrée et fibreuse que tant de bouches ont connu en saison, l'une des trois variétés fixées du pays et sans doute la plus aimée. Le nom est un nom de douceur, de partage, de jardin, d'enfance, de proverbe créole, *Yo paka voyé roch an pyé mango ki paka pôté*. Il est aussi, pourtant, un nom de terre, d'habitation, de canne, de chemin rural, dans la commune de La Trinité, que l'on pourrait traverser sans entendre ce qu'il garde sous la poussière. Car le 9 février 1923, ce nom s'est chargé d'une seconde mémoire, plus lourde, lorsque deux jeunes ouvriers agricoles ont été tués par les balles d'un détachement de gendarmerie au cours d'une grève marchante. La même syllabe contient désormais, pour qui sait écouter, deux histoires, la chair tendre du fruit et le sang versé sur le chemin.

L'événement a longtemps dormi dans les marges de l'histoire officielle, et il a fallu le travail patient de l'historienne trinitéenne Rolande Bosphore, dans son ouvrage *La fusillade oubliée — Bassignac 1923* publié en 2019, pour le rendre à nouveau lisible. Cette fusillade n'est pas une vieille affaire rangée dans la poussière des archives. C'est une scène où la Martinique coloniale laisse voir, dans sa nudité la plus dure, la mécanique d'un monde : la canne d'un côté, les corps de l'autre ; le profit d'un côté, la faim de l'autre ; l'ordre public d'un côté, la dignité ouvrière de l'autre. Vingt-trois ans après la fusillade du François du 8 février 1900, la République recommençait, sur le même rituel, à régler par le feu une revendication salariale. Ce n'était pas un accident isolé, c'était la deuxième occurrence d'un même régime de réponse, et il n'allait pas être la dernière.

I. La canne, l'habitation, la faim

En 1923, la Martinique est encore une colonie française. L'abolition de 1848 a brisé juridiquement l'esclavage, mais elle n'a pas aboli la structure profonde de l'habitation. Le travailleur n'est plus esclave en droit, mais il reste souvent prisonnier en fait, prisonnier de la terre qu'il ne possède pas, de l'usine qui décide, du salaire qui ne nourrit pas, de l'ordre colonial qui protège plus volontiers la production que les vies populaires. La canne reste l'axe vertébral de cette économie, et le rapport entre le coupeur et l'usinier est resté, dans son architecture profonde, le rapport asymétrique que l'on a hérité du XIX^e siècle. La forme a changé, le rapport non.

La grève qui éclate à la fin du mois de janvier 1923 naît de cette contradiction. D'après les travaux de Rolande Bosphore, repris notamment par Marie-Hélène Léotin, les ouvriers agricoles « avaient accepté de travailler avec la promesse d'une revalorisation de leurs salaires, promesse qui n'avait été tenue ni par les propriétaires terriens ni par les usiniers ». Les revendications portent, selon les chronologies syndicales,

sur le passage du salaire du coupeur de 3 francs à 4,50 francs par jour, et sur celui de l'amarreuse, plus précaire encore, autour de 2,30 francs vers 3,50 francs. Ces chiffres exigent prudence dans le détail : les sources militantes contemporaines hésitent sur quelques décimales, et il faudra revenir à l'ouvrage de Bosphore pour les fixer. Mais le fond est stable : les grévistes demandent qu'un salaire suffise à vivre.

Trois francs par jour, en Martinique en 1923, ce n'est pas seulement une monnaie ancienne. C'est une journée entière de corps courbé, de bras levé, de coutelas, de chaleur, de fibre dure, de fatigue avalée, dans des conditions que les historiens du travail caribéen décrivent comme une cadence à la tâche éprouvante, jouée sous la chaleur, au rythme imposé par l'usine. Le coupeur doit produire, l'amarreuse doit suivre, et tous savent que la moindre interruption est un risque pour l'embauche du lendemain. Ces descriptions doivent être lues avec la prudence due aux sources engagées, mais elles convergent avec ce que l'on sait du travail de la canne dans l'ensemble de l'arc caribéen au début du XX^e siècle, et elles sont cohérentes avec la mémoire orale recueillie depuis. C'est un travail qui use le corps avant que la vieillesse n'arrive.

Encadré économique : que valaient trois francs en 1923 ?

La conversion est utile, à condition d'être maniée avec rigueur. Le convertisseur de l'Insee, qui exprime le pouvoir d'achat d'une somme ancienne en tenant compte de l'inflation cumulée et des changements de monnaie, donne pour 3 francs de 1923 un ordre de grandeur d'environ 3,70 euros de pouvoir d'achat 2025. La revendication des coupeurs, à 4,50 francs, équivaldrait à environ 5,55 euros, et celle des amarreuses, à 3,50 francs, à environ 4,30 euros. Ces chiffres sont des estimations statistiques, et l'Insee précise que l'incertitude croît à mesure que la date de départ s'éloigne ; il ne faut donc pas les manier comme des grandeurs définitives, mais comme des repères.

La comparaison frontale avec aujourd'hui est plus instructive que la conversion brute. Au 1^{er} janvier 2026, le SMIC horaire brut est fixé à 12,02 euros, applicable en Martinique comme en métropole et dans les autres territoires concernés. Cela signifie qu'un coupeur de canne en 1923, pour une journée entière de travail à la tâche, gagnait l'équivalent du pouvoir d'achat actuel d'environ dix-huit minutes de SMIC. Même la revendication maximale du mouvement, ces 4,50 francs que l'on jugeait insolents en 1923, ne représente aujourd'hui qu'à peine vingt-huit minutes de SMIC horaire. Voilà ce que pesait, traduit dans nos repères, le salaire pour lequel on a tiré.

Cette traduction n'épuise pas la vérité sociale. Elle ne dit pas le prix local des denrées en Martinique en 1923, ni l'accès réel à la nourriture dans une économie d'habitation, ni l'absence totale de protection sociale, ni la dépendance personnelle qui liait le travailleur à son employeur, ni la rareté foncière, ni l'absence de toute représentation syndicale solide à cette date. La conversion donne donc un ordre de grandeur monétaire, pas une biographie sociale. Mais elle suffit à dire ceci : les ouvriers de Bassignac ne demandaient pas un privilège, ils demandaient que le travail cesse d'être une peine sans réparation.

II. Janvier 1923 : la grève marchante du Nord Atlantique

La grève commence dans les derniers jours de janvier 1923 et s'étend dans le courant des premiers jours de février, dans le bassin sucrier du Nord Atlantique. Sainte-Marie, le Marigot, le Lorrain, Basse-Pointe, Macouba, La Trinité : ce sont les noms d'un même corps territorial, celui des grandes habitations de canne, où la révolte naît sous une forme déjà éprouvée, celle de la *grève marchante*. Les ouvriers ne se contentent pas d'arrêter le travail dans leur propre habitation, ils marchent vers la suivante, ils traversent les chemins

ruraux, ils entrent dans les cours d'usine, ils interrompent la coupe, ils lèvent les amarreuses, ils repartent vers la suivante. La marche est elle-même la tactique.

C'est plus qu'une procédure. C'est une géographie de la solidarité contre la géographie de l'isolement que l'habitation impose à chacun. L'habitation enferme le travailleur dans sa tâche, sa peur, sa faim, son patron, son contremaître ; elle l'oppose à son voisin par la rivalité du travail à la tâche ; elle interdit, par sa dispersion même, la formation d'un nous ouvrier. La marche fait l'opération inverse, elle relie les habitations, elle construit, à pied, sur la terre rouge des chemins, la matière sociale d'un mouvement. Quand le peuple marche, la propriété s'inquiète, et c'est précisément ce qu'il s'est passé entre Sainte-Marie et La Trinité dans les premiers jours de février 1923.

Le contexte politique pèse aussi. Le mouvement socialiste martiniquais est alors en pleine ascension, autour de la figure de Joseph Lagrosillière, député-maire de Sainte-Marie, qui apporte un soutien matériel et symbolique aux grèves agricoles et travaille à enraciner une représentation politique des ouvriers de la canne. La répression patronale ne s'y trompe pas. Le 7 février 1923, deux jours avant Bassignac, lors d'un meeting tenu à Morne-Pitault, Cassius de Laval, militant socialiste, est tué par des nervis liés à l'usiner Eugène Aubéry, dans un assassinat politique trop souvent disjoint, dans la mémoire collective, de la fusillade qui suit. Bassignac n'est pas une bavure isolée : c'est le second moment d'une séquence de violences en chaîne, qui vise à briser, en l'espace de quelques jours, à la fois l'expression politique du mouvement et son débordement social.

III. Le 9 février 1923 : la fusillade

Ce jour-là, des ouvriers du Nord Atlantique, partis de Sainte-Marie selon le récit qu'en donne l'historien Armand Nicolas dans son *Histoire de la Martinique*, marchent sur Bassignac, à La Trinité. Le mouvement s'est suffisamment étendu pour inquiéter les usiniers, qui ont demandé protection au prétexte que les usines seraient menacées. Sur le chemin, à hauteur de l'habitation Ressource selon le récit retenu par Bosphore et Nicolas, les grévistes se trouvent face à un dispositif armé qui n'est pas celui que l'on attend dans une République : ce ne sont pas seulement les gendarmes qui tiennent la position, ce sont aussi des cadres d'usine armés, mêlés à la troupe. La frontière entre la force publique et la milice patronale, dans la Martinique sucrière de 1923, n'est pas seulement tenue par des hommes différents en uniformes différents ; elle est, sur ce chemin précis, abolie.

Les coups de feu partent à plus de deux cents mètres, distance qui exclut la légitime défense rapprochée et qui transforme la salve en tir à distance, sans sommation efficace. Deux ouvriers tombent et meurent. Trois autres sont blessés. Les noms eux-mêmes nous arrivent avec une fragilité qui dit beaucoup de la mémoire populaire. La presse contemporaine et les chroniqueurs syndicaux retiennent Sosthène Gracius Gry, surnommé Dantès, vingt-et-un ans, et Laurence Marliacy, parfois prénommée Ruffine, dix-neuf ans, ouvrière agricole. Les graphies hésitent encore entre Marliacy et Marcialy, entre Gracius et Clavius, et l'établissement définitif de l'état civil reste un travail d'archives à mener à La Trinité. Cette prudence ne doit pas devenir effacement, elle doit au contraire nous rappeler que les morts du peuple nous reviennent parfois avec des noms blessés, des âges incertains, des lettres déplacées, comme si l'archive elle-même portait la trace de l'inégalité sociale.

Les sources convergent en revanche sur le mode même du tir. Les grévistes n'étaient pas, au moment du tir, un groupe armé en train de charger une usine ; ils étaient à plusieurs centaines de mètres, sur un chemin ouvert, dans une dynamique de marche, et c'est précisément cette dynamique qu'il fallait briser, parce que c'était la marche, plus que la propriété, qui était le danger. Le député-maire de Fort-de-France de l'époque, Victor Sévère, a forgé pour qualifier le mouvement une formule restée juste un siècle plus tard, *la grève des meurt-de-faim*. Il disait par cette formule l'essentiel, que ces ouvriers n'avaient pas marché pour une abstraction politique, ils avaient marché pour pouvoir manger.

IV. Ce que la procédure a fait des morts

L'après-coup est peut-être aussi grave que le tir. Les deux corps, selon les éléments rapportés autour du travail de Rolande Bosphore et corroborés par les chroniques syndicales, sont enterrés dès le lendemain, à la va-vite, sans cérémonie, sans protocole, dans des conditions qui n'ont laissé aucune place à un examen médical contradictoire. Une enquête est ouverte, mais selon la présentation qu'en fait Madinin-Art lors de la sortie du livre, plusieurs garanties ordinaires d'une enquête contradictoire feraient défaut, en particulier l'absence d'autopsie, la priorité donnée à la version des forces de l'ordre, et l'audition trop limitée des témoins et des blessés. Ces points sont à manier avec la prudence de leur statut, ils sont à attribuer au travail d'enquête de Bosphore et à vérifier dans le livre lui-même, mais s'ils sont confirmés, ils donnent à Bassignac une portée qui dépasse le tir.

La violence ne s'est pas arrêtée à l'instant des balles. Elle s'est prolongée dans la procédure, dans la rapidité de l'enterrement, dans la façon dont l'État a refermé l'affaire avant que les familles n'aient le temps de la porter politiquement. C'est cela, une mémoire coloniale : non seulement des morts, mais des morts mal entendus, non seulement une fusillade, mais une narration confisquée, non seulement une répression, mais la difficulté imposée aux familles populaires de faire entrer leur douleur dans l'histoire officielle. La grève de Bassignac, après avoir été coupée par le feu, sera coupée par la procédure, puis coupée par le silence, et c'est une succession de coupures qu'il a fallu cent ans pour commencer à recoudre.

Le mouvement social, lui, ne s'arrête pas. Selon la chronique conservée par les sources syndicales, la grève se poursuit encore quelques jours après le tir, sans que les revendications soient satisfaites, et elle s'éteint dans l'épuisement plutôt que dans la victoire. Mais la séquence ouvre, par ricochet, une décennie politique d'une grande violence, que le gouverneur Henri Richard, arrivé en avril 1923, viendra organiser à travers les fameuses « élections à la Richard », avec gendarmes massivement déployés, urnes barricadées de fils barbelés, suspensions de maires socialistes, assassinats et procès, jusqu'à la mort en 1925 du militant Alikier des Étages et du jeune Zizine. Bassignac n'est donc pas un point isolé sur une carte. C'est l'entrée dans une décennie, où la République coloniale apprend à briser l'expression politique du mouvement ouvrier autant que ses corps.

V. La mise en série, ou pourquoi Bassignac n'est pas un événement

Cette précision est nécessaire, parce que sans elle, Bassignac risque de se lire comme un événement unique, alors que sa force vient justement d'appartenir à une série. La fusillade du François du 8 février 1900, dix morts, douze blessés, sous le commandement du lieutenant Kahn devant l'usine ; la fusillade de Bassignac du 9 février 1923, deux morts, trois blessés ; la grande grève générale de février 1935, que

l'historien Édouard de Lépine appelle la *marche de la faim* ; la fusillade de l'habitation Lajus au Carbet en mars 1948 ; la répression sanglante de Chassaing à Ducos en mars 1951 ; et enfin la tuerie de Chalvet, en février 1974, à Basse-Pointe, deux ouvriers morts et plusieurs blessés grièvement par les gendarmes : ce ne sont pas des événements indépendants, c'est une chaîne. C'est un régime de réponse, étalé sur trois quarts de siècle, qui dit à chaque fois la même chose lorsque les ouvriers de la canne marchent, qu'ils marchent au François en 1900, à Bassignac en 1923 ou à Chalvet en 1974.

Ce qui circule, dans cette chaîne, ce ne sont pas les mêmes hommes, ce sont les mêmes structures. C'est la même géographie de la propriété, qui concentre la terre dans peu de mains. C'est la même asymétrie entre le coupeur et l'usinier, entre le syndicat fragile et la force publique. C'est la même requalification des marcheurs en *bandes armées* dès qu'ils dépassent le seuil du chemin et entrent dans la cour de l'usine. Et c'est, à chaque fois, la même hésitation républicaine, qui condamne à Paris et tire à La Trinité, qui légifère pour la métropole et pacifie pour la colonie, qui se réclame de 1789 et applique la mitraille à 1923. Bassignac, dans cette série, est un maillon, et c'est cette qualité de maillon qui rend l'épisode plus important encore qu'un fait isolé.

VI. Un siècle plus tard : le salaire, la vie chère, la souveraineté quotidienne

Il serait paresseux d'écrire que rien n'a changé. Ce serait faux, et profondément injuste envers les conquêtes sociales arrachées sur un siècle. Le droit du travail existe, la sécurité sociale existe, l'école est obligatoire, la représentation syndicale est légale, les salaires minimaux sont garantis par la loi, les institutions publiques existent, et les fusillades de gendarmes contre des ouvriers en grève ne sont plus l'horizon ordinaire de la vie sociale martiniquaise. Au 1^{er} janvier 2026, le SMIC mensuel brut s'établit à 1 823,03 euros pour un temps plein, à parité avec la métropole. Il y a eu progrès juridique, il y a eu progrès social, il y a eu conquête. Et il faut dire ce progrès, parce qu'il a été, lui aussi, payé.

Mais il serait tout aussi faux de prétendre que la question posée à Bassignac est morte. Car la question posée à Bassignac n'est pas seulement *combien gagnait un coupeur de canne en 1923*, elle est plus profonde : *que vaut le travail d'un peuple lorsque le coût de la vie l'empêche de transformer son salaire en dignité ?* Et sur ce point précis, le présent parle encore. L'Insee, dans son enquête de comparaison spatiale des prix 2022, établit que les prix à la consommation sont en moyenne 13,8 % plus élevés en Martinique qu'en France métropolitaine, et que l'écart pour les produits alimentaires atteint 40,2 % en moyenne géométrique. Cet écart, loin de se résorber, s'est creusé entre 2010 et 2022, et il pèse plus durement sur les ménages les plus modestes, dont l'alimentation occupe la part la plus large du budget.

L'avis de l'Autorité de la concurrence rendu le 10 février 2026, en réponse à la saisine du gouvernement de janvier 2025, prolonge ce constat. Il décrit une chaîne d'approvisionnement structurellement oligopolistique, où quatre groupes principaux, GBH, Parfait, CréO et SAFO, concentrent la grande distribution alimentaire, et où la profitabilité s'est en partie déplacée vers les grossistes-importateurs, dont le taux de valeur ajoutée est près de deux fois supérieur à celui des distributeurs. L'Autorité reconnaît que les marges des hypermarchés et des supermarchés martiniquais sont du même ordre que celles de la métropole, voire négatives en supermarché ; mais elle pointe l'opacité des marges en amont, et elle note que les écarts de prix tiennent à un faisceau de causes structurelles, étroitesse du marché, dépendance aux importations, fiscalité locale, frais d'approche. Le diagnostic n'est pas neuf, il avait été posé dans les avis

de 2009 et 2019, et il revient en 2026 sous une forme à peine modifiée.

Voilà le fil. Hier, le salaire du coupeur ne suffisait pas à libérer le travailleur de la faim. Aujourd'hui, le salaire légal existe, les protections existent, mais une partie du peuple martiniquais continue de se heurter à une équation dure, travailler, payer, compter, renoncer. Le problème n'est plus identique, et il faut se garder de confondre la colonie de 1923 et la Martinique de 2026 ; mais il existe une continuité de question, qui s'énonce ainsi : qui fixe réellement les conditions matérielles de la vie martiniquaise ? Qui possède, qui importe, qui vend, qui encaisse ? Qui subit les prix, qui travaille sans pouvoir habiter pleinement son pays ?

C'est ici que la notion de *souveraineté quotidienne* prend son sens, et qu'il faut prendre le temps de la définir, parce qu'elle ne peut pas rester une formule. La souveraineté politique d'un peuple est une question constitutionnelle, qui se joue dans les institutions, le droit, la représentation. La souveraineté quotidienne est une autre question, tout aussi décisive : c'est la part de maîtrise que conserve un peuple sur les conditions matérielles de son existence ordinaire, sur ce qu'il mange, sur ce qu'il paie, sur ce qu'il produit, sur ce qu'il importe, sur ce qu'il décide chaque jour pour lui-même. On peut être citoyen d'un pays et ne pas être souverain dans son assiette. On peut être inscrit dans une République et ne pas peser sur les structures qui décident des prix au supermarché. Bassignac et Le François, dans leur temps, ont posé la question de la souveraineté quotidienne par le bas, par le salaire qui ne nourrit pas. La vie chère contemporaine la pose par le haut, par le prix qui absorbe le salaire. Les deux extrémités du fil tiennent ensemble.

Conclusion

En 1923, des ouvriers ne marchaient pas pour une abstraction. Ils ne portaient pas un manifeste universitaire dans les champs de canne, ils portaient leur faim, leurs enfants, la fatigue de leurs bras, et cette idée simple, presque insupportable pour l'ordre colonial, que celui qui travaille doit pouvoir vivre. Ils ont pris pour cela une route à pied entre Sainte-Marie et La Trinité, et ils sont arrivés sur un chemin où l'État les attendait avec des fusils mêlés à des contremaîtres armés. Sosthène Gracius Gry, vingt-et-un ans, et Laurence Marliacy, dix-neuf ans, n'en sont pas revenus. Trois autres ont été blessés. Et la République, qui se félicitait à Paris du progrès social, a refermé le dossier en quelques jours, sans autopsie sérieuse, sans audience contradictoire, sans procès.

Un siècle plus tard, il ne nous est pas demandé de cultiver la douleur ni d'enfermer la Martinique dans la plainte. Il ne nous est pas demandé non plus de transformer les morts de Bassignac en emblèmes commodes pour des combats actuels qui ne sont pas exactement les leurs. Il nous est demandé une chose plus exigeante, qui est de comprendre que les silences du passé continuent d'organiser le présent lorsqu'on ne les interroge pas, et que la vie chère contemporaine, pour qui sait écouter, n'est pas seulement un problème de prix, elle est un problème de souveraineté quotidienne, c'est-à-dire de capacité d'un peuple à décider lui-même des conditions matérielles de son existence. Bassignac, dans cette lecture, n'est pas derrière nous. Il revient chaque fois que le travail ne suffit plus à vivre, chaque fois qu'un peuple produit sans maîtriser les conditions de sa propre existence, chaque fois qu'un territoire découvre que la liberté politique reste incomplète tant que la dépendance économique décide à sa place.

C'est pourquoi il faut écrire ce nom et le rendre entièrement lisible, dans ses deux mémoires à la fois. Il y a deux Bassignac dans la conscience martiniquaise, le fruit et le sang, la douceur et la blessure, et il faut tenir les deux ensemble pour que ni la canne ne soit oubliée derrière le mango, ni le mango ne soit innocenté de ce que la canne, en ce lieu précis, a coûté. Bassignac, c'est La Trinité dans l'histoire ouvrière martiniquaise. C'est le Nord Atlantique dans la grande mémoire sociale de l'île. C'est la canne comme richesse et comme blessure. C'est la marche comme refus de l'isolement. C'est le gendarme comme ultime argument d'un ordre qui ne veut pas céder. Et c'est, derrière tout cela, la dignité d'un peuple qui n'a jamais été donnée, qui a été réclamée, marchée, parfois arrachée, et qui, à Bassignac comme ailleurs, a été payée de sang. Aller chercher dans les silences de notre histoire les vérités qui éclairent encore notre présent, voilà peut-être le devoir auquel *Reflets du Sud* tente de tenir, non pour cultiver la douleur, mais pour rendre à la dignité martiniquaise sa profondeur, son prix et sa mémoire.

The image shows a handwritten signature in cursive script, reading 'Arnaud Ransay', set against a light beige rectangular background.

Sources principales

- Rolande Bosphore, *La fusillade oubliée — Bassignac 1923*, 2019.
- Armand Nicolas, *Histoire de la Martinique*, tome 2, L'Harmattan.
- Cécile Celma, *Le mouvement ouvrier à la Martinique pendant l'entre-deux-guerres (1919-1939)*, mémoire de recherche, Toulouse, 1972.
- Marie-Hélène Léotin, propos cités sur Martinique La 1^{re}.
- Insee, *En Martinique, les produits alimentaires sont 40 % plus chers qu'en France métropolitaine*, Insee Analyses Martinique n° 63, juillet 2023.
- Autorité de la concurrence, *Avis n° 26-A-01 relatif aux marges des grossistes-importateurs et des distributeurs de produits alimentaires de première nécessité en Martinique*, 10 février 2026.
- Décret n° 2025-1228 du 17 décembre 2025 portant relèvement du SMIC.